

Image not found or type unknown



N de carte de sejour , comment faire pour l obtenir

Par **sardina**, le **19/05/2011** à **18:34**

Bonjour, j'ai été expulsé en 1972, je suis retraité en France, j'ai deux enfants nés et résident en France, j'ai déposé à l'ambassade d'Alger pour avoir la carte retraitée mais on m'a demandé le n° de mon ancienne carte de séjour, comment faire pour l'obtenir, sachant que la préfecture de Lyon ne m'a même pas répondu merci

Par **mimi493**, le **19/05/2011** à **20:23**

Pour avoir la carte retraitée, il faut prouver avoir résidé en France avec une carte de résident (et non une carte temporaire de séjour). Il vous appartient de conserver vos papiers. Vous avez été expulsé alors que vous aviez une carte de résident ? C'est rare. Le jugement d'expulsion doit contenir la mention de l'annulation de la carte de résident